

Bureau du 17 mai 2004

Décision n° B-2004-2278

commune (s) : Vaulx en Velin - Vénissieux - Saint Priest

objet : **Boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier, l'avenue Garibaldi et l'avenue Charles de Gaulle - Elaboration de dossiers d'enquête publique - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1950 en date du 15 décembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché d'élaboration de deux dossiers d'enquête publique concernant l'aménagement du boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier à Vénissieux-Saint Priest et entre l'avenue Garibaldi et l'avenue Charles de Gaulle à Vaulx en Velin.

Par délibérations n° 2002-0775 et 2002-0780 en date du 23 septembre 2002, ces opérations ont fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, le 30 avril 2004, a classé première l'offre de l'entreprise Arcadis pour un montant de 37 554,40 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0775, n° 2002-0780 et n° 2003-1087, respectivement en date des 23 septembre 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1950 en date du 15 décembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 30 avril 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché d'élaboration de deux dossiers d'enquête publique relatifs à l'aménagement du boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier à Vénissieux-Saint Priest et entre l'avenue Garibaldi et l'avenue Charles de Gaulle à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Arcadis pour un montant de 31 400 € HT, soit 37 554,40 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - opérations 0344 et 0687.

Ces opérations ont fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibérations n° 2002-0775 pour un montant de 3 700 000 € et n° 2002-0780 pour un montant de 3 750 000 € en date du 23 septembre 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,